

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE N° 02/2023

### SÉANCE DU MARDI 28 JUIN À 15H00

#### Présents :

Madame BELLAMY Lucienne, représentante des résidents de Magneville  
Madame CASTEL Marie Josèphe, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte  
Madame DUBOST Louise, représentante des résidents de Magneville  
Monsieur HELLAND Maurice, représentant des résidents de St Sauveur le Vicomte  
Monsieur LACOLLEY Daniel, maire-adjoint de Saint-Sauveur-le-Vicomte  
Madame LAVALLEE Gisèle, représentante des familles de St Sauveur le Vicomte  
Madame LEPESQUEUR Jacqueline, représentante des familles de Magneville  
Monsieur QUENAULT Clément, représentant des résidents de Magneville  
Madame QUINET Martine, représentante des familles de St Sauveur le Vicomte  
Madame TARDIF Sylvette, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte

#### Absents - Excusés :

Monsieur ANSOT Henri, représentant des résidents de St Sauveur le Vicomte  
Madame GISLARD Lucie, représentante du personnel  
Monsieur NAGAWA Tishaan, médecin coordonnateur  
Madame PHILIPPICK Mireille, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte  
Madame TOULORGE Simone, représentante des résidents de Magneville

#### Assistaient également :

Madame BAUDRY Nathalie, animatrice  
Monsieur GUILARD Christophe, directeur  
Madame LEGRAND Delphine, cadre de santé , représentante des professionnels paramédicaux  
Madame RUAULT Fanny, adjoint administratif – secrétaire de séance

Mr GUILARD remercie toutes les personnes présentes pour cette nouvelle formule du CVS (Conseil de la Vie Sociale) relative au décret de 2022. Il remercie également madame LEGRAND, madame BAUDRY et madame RUAULT pour leur implication dans l'organisation des votes effectués au mois de juin.

Mr GUILARD présente l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR

1. Installation du CVS
2. Élection du président du Conseil de Vie Sociale
3. Désignation du représentant du Conseil de Vie Sociale au Conseil d'Administration.
4. Compétences du CVS
5. Évolution des tarifs et budget prévisionnel
6. Plan Pluriannuel d'investissement
7. Nouvelle obligation pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023 de déclarer l'occupation de leurs logements
8. Question des résidents et des familles

### **I. Installation du CVS**

Madame RUAULT fait une présentation des personnes présente ce jour. Aucun candidat ne s'est présenté pour représenter les mandataires judiciaires et c'est madame MESNIL Émilie qui a donc été tiré au sort. Mr GUILARD espère sa présence au prochain CVS. Il précise également que madame RUAULT et lui-même ont seulement un avis consultatif.

### **II. Élection du président du CVS**

Mr HELLAND se présente et est élu à l'unanimité.

### **III. Désignation du représentant du CVS au Conseil d'administration**

Mme QUINET se présente et est élue à l'unanimité. Mme QUINET insiste sur le fait qu'elle désire que ce soit un lieu d'échange.

#### IV. Compétences du CVS

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service de santé social et médico-social, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge
- Le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance

Mr GUILARD précise que le Conseil de Vie Social n'est pas décisionnel mais que le conseil d'administration prend en compte les avis émis au CVS.

Les enquêtes des satisfactions seront travaillées lors des CVS avant d'être diffusées.

#### V. Évolution des tarifs et budget prévisionnel

Mr GUILARD précise que n'ayant pas toutes les données quelques inconnues restent il est donc délicat d'établir un budget prévisionnel néanmoins au regard de l'inflation nous serons sur un résultat prévisionnel négatif de 189 572.81 euros cette année.

<b>Budget prévisionnel</b>	
<b><u>DEPENSES</u></b>	
TOTAL	5.432.999,38 €
GRUPE 1 (FONCTIONNEMENT COURANT)	602.004,92 €
GRUPE 2 (MASSE SALARIALE) (79 %)	4.330.218,57 €
GRUPE 3 (CHARGES BATIMENTAIRES)	500.775,38 €
<b>Les augmentations :</b>	
- Coût de la vie : 6,3 % sur 1 an et Alimentation 15,9 %	
- Salaire : 3,5 % + diverses revalorisations	

<u><b>RECETTES</b></u>	
TOTAL	5.243.426,57 €
SOINS (CPAM)	1.942.077,06 €
DEPENDANCE (DEPARTEMENT)	689.234,28 €
HEBERGEMENT (RESIDENTS pour 1.947.026,25 €)	2.250.093,24 €
SSIAD	362.021,99 €
<b>Résultat</b>	<b>- 189.572,81 €</b>

Nous cherchons à faire des économies en maximisant l'achat auprès de groupement d'achats.

Madame QUINET interpelle monsieur GUILARD sur le fait que les économies ne doivent pas impacter l'alimentation et la qualité de vie des résidents.

Mr GUILARD la rassure en affirmant que si nous ne sommes pas satisfaits des produits livrés nous ne continuerons à commander au marché.

Mme LEPESQUEUR demande si des économies sur les protections vont être effectuées ?

Mme LEGRAND lui répond que nous avons un logiciel qui nous permet de commander exactement la quantité dont nous avons besoin et que nous nous situons très bien par rapport aux recommandations faites. Il n'est pas envisageable de réduire les changes des résidents et de risquer l'apparition d'escarres.

Mme LEGRAND en profite pour rappeler que nous n'avons aucune escarre chez nos résidents à ce jour et que le coût des soins serait bien plus élevé que les protections en elle-même sans compter le désagrément que cela occasionnerait chez nos résidents.

Mr GUILARD précise que malheureusement nos efforts ne suffiront pas. C'est pourquoi sur l'annonce du président du département une hausse des prix de journée va s'amorcer pour tous les EHPAD.

Le président du Conseil Départementale nous propose une hausse de 6% en 2023 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Cette option semble compliquée à mettre en œuvre car elle voudrait dire une augmentation d'environ deux cents euros par mois de juillet à décembre pour tous nos hébergés.

## Evolution des tarifs

- Le conseil départemental autorise une évolution des tarifs allant jusqu'à 6 % en année pleine sur 2023.

SSV	SURPLUS DU PRIX DE JOURNEE	6,56 €
	SEPT/NOVEMBRE	196,85 €
	JUILLET/AOUT/OCTOBRE/DEC	203,41 €
Magneville	SURPLUS DU PRIX DE JOURNEE	6,77 €
	SEPT/NOVEMBRE	203,13 €
	JUILLET/AOUT/OCTOBRE/DEC	209,91 €
Fusion	SURPLUS DU PRIX DE JOURNEE	6,62 €
	SEPT/NOVEMBRE	198,64 €
	JUILLET/AOUT/OCTOBRE/DEC	205,26 €

Après avoir soumis sa réflexion à ce sujet auprès de monsieur BRIENS (Président du conseil d'administration).

Mr GUILARD propose une augmentation de 3% avec effet rétroactif pour 2023 et une augmentation de 3% en 2024. Ce qui permettra de rester sur une même mensualité qu'en décembre 2023.

## Proposition de la direction en année pleine

Tarifs	2022	2023	2024	2025
Historique MAGN	56,89 €	58,60 €	60,36 €	60,36 €
Historique SSV	55,04 €	56,78 €	58,48 €	58,48 €
Post-fusion	55,58 €	57,30 €	59,02 €	59,02 €
Taux d'évolution	1,21 %	3,00 %	3,00 %	0 %

Mr LACOLLEY demande si le département fera un geste financier ?

Mr GUILARD lui répond que le département sera également impacté car il subira l'augmentation de tarifs pour les hébergés relevant de l'aide sociale. Le département devrait également venir en support sur les investissements des établissements.

Mr GUILARD entend bien les inquiétudes de tous mais rappel qu'étant sous CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens) nous avons la possibilité d'augmenter

le tarif en deux étapes contrairement à certains Ehpad qui verront leur tarif augmenter de 6% dès 2023.

Après échange, le CVS émet un avis favorable à l'unanimité, cette proposition sera soumise au prochain conseil d'administration qui aura lieu le 28 juin 2023.

## **VI. Plan Pluriannuel d'investissement**

Investissements les grands travaux	
• Réhabilitation 1 <sup>er</sup> étage Magneville	• 338.000 € - 2024
• Centralisation cuisines sur SSV + rénovation des restaurants	• 180.000 € - 2025
• Lagunage curage	• 120.000 € - 2023
• Rénovation logements résidents + couloirs	• 57.500 € sur 2024 & 2025
• Lingerie	• Pas de capacité financière - externalisation

Mr GUILARD évoque la réhabilitation de l'étage de Magneville, initiée par Mr LEBRETON. Les travaux seront, en parti, financés par les legs de Magneville.

La centralisation de cuisines se fera sur St Sauveur le Vicomte qui a déjà l'habitude de travailler en liaison chaude via le portage de repas à domicile. Une réorganisation sera effectuée avec le service cuisine dans les prochains mois.

N'ayant pas de tout à l'égout sur Magneville, une lagune est présente pour recevoir les eaux usées. Un curage doit être effectué tous les dix ans. Il est donc nécessaire de le prévoir. Nous attendons un dernier devis qui semblerait être moins couteux que les premiers. Si toutefois nous avons une bonne surprise alors nous pourrions nous permettre de rénover une chambre sur Magneville et envisager une climatisation sur le 1<sup>er</sup> étage de St Sauveur le Vicomte.

Quelques logements seront rénovés sur les deux établissements et la peinture des couloirs devrait être faite d'ici 2025.

Nous n'avons malheureusement pas de capital financier pour pouvoir rénover la blanchisserie, nous nous tournons donc vers des entreprises extérieures pour le traitement du linge. Pour le moment la centrale du CHPC ne semble pas être la plus économique. Nous sommes en relation actuellement avec des entreprises privées qui semblent plus adaptées à nos besoins. Celles-ci proposent entre autres le puçage du linge qui permet le traçage de celui-ci.

## **VII. Modification du contrat de séjour**

Les horaires d'accueil ont été modifiés pour un accueil plus étendu du lundi au vendredi (hors jours fériés) :

- 9h00-13h00/14h00-16h30 sur St Sauveur le Vicomte
- 9h00-13h15/14h15-16h30 sur Magneville.

Une modification du contrat de séjour sera effectuée.

## **VIII. Nouvelle obligation pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023 de déclarer l'occupation de leurs logements.**

# Information

- L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a créé une nouvelle obligation déclarative pesant sur l'ensemble des propriétaires de biens immobiliers.
- Désormais codifiée à l'article 1418 du code général des impôts (CGI), cette obligation implique que tous les propriétaires doivent, pour chacun des locaux dont ils sont propriétaires, indiquer à l'administration fiscale à quel titre ce local est occupé (habitation principale, secondaire), et quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, ils devront mentionner l'identité des occupants et la période d'occupation afin de permettre une taxation juste.
- Cette nouvelle obligation déclarative s'impose à tous les propriétaires de biens immobiliers. Dès lors, les personnes publiques, dès qu'elles sont propriétaires de biens, sont également concernées par cette déclaration qui doit avoir lieu, au plus tard avant le 31 juillet 2023.

Nous sommes tenus depuis cette année de déclarer au trésor public nos résidences principales ou secondaires. Nous n'échappons pas à cette règle et en tant que bailleurs nous devons déclarer les résidents en résidence principale sur l'Ehpad avant le 31 juillet 2023. Nous ferons donc les démarches nécessaires dans les prochaines semaines.

## **IX. Questions des résidents et des familles**

- Les résidents demandent à faire appel aux bénévoles et réclament plus de sorties (spectacles, musée, orchestre...) :

Mr GUILARD rappelle que la COVID a empêché les bénévoles de mener à bien leurs visites et que les associations recherchent activement de nouvelles personnes pour les accompagner dans leurs démarches.

- Celle de Magneville, qui intervient de façon régulière sur l'Ehpad en proposant des chants ou des activités au sein de l'Ehpad notamment
- Celle de St Sauveur le Vicomte qui nous accompagne financièrement dans nos projets.

Mr GUILARD a tenté de recruter des services Civiques mais malheureusement cet essai n'a pas été concluant. Peut-être va-t-il recruter quelqu'un détenteur du BAFA ou autre diplôme qualifiant en animation.

Mme LEPESQUEUR évoque les élèves de MFR qui maintenant peuvent passer par l'apprentissage et que ce serait peut-être une piste à envisager.

Mme Guilard indique qu'ils ne sont pris en charge financièrement par notre organisme de formation et que nous ne pouvons pas nous le permettre. Seuls les élèves aide soignants en apprentissage peuvent pris en charge par l'ANFH.

- Les résidents réclament à ce que le jardin soit ombragé ? Plus de fleurs sur Magneville et que le salon de jardin soit restauré

Mr GUILARD rappelle que des parasols sont présents et qu'il va voir avec Mr ANJOT pour voir ce qui peut être fait au niveau du salon de jardin.

En ce qui concerne le site de Magneville la tonnelle est en cours de réparation l'entreprise a été contacté car toujours sous garantie et des plantes aromatiques ont été plantées dans des jardinières lors d'une animation.

L'idée des bacs thérapeutiques est évoquée. Mr LACOLLEY relève que les bacs thérapeutiques c'est bien mais faut-il encore qu'il y ait quelqu'un pour les entretenir.

MME LEPESQUEUR émet l'idée de demander aux bénévoles lors de petits travaux ou pour le bricolage.

Mr GUILARD refuse pour les le bricolage à causes de toutes les normes.

Mme LEGRAND rappelle que les associations sont à la recherche de bénévoles pour compléter leurs équipes.

- Les résidents réclament de l'animation tous les jours.

Mr Guillard est bien conscient que l'absence de l'animatrice au quotidien est un vrai problème, il va tenter de palier à se manque en tentant de recruter une animatrice en attendant le retour de Christelle.

- Les résidents désirent plus de repas à thème ou en famille.

Mr GUILARD propose d'instaurer les repas à thème tous les mois plutôt qu'une fois par trimestre. En ce qui concerne les repas en familles un méchoui sera sûrement organisé sur Magneville par l'association prochainement. Mr Guillard n'est pas contre un rassemblement résidents familles mais c'est toute une organisation à mettre en place avec les cuisines et le personnel.

Mme LEPESQUEUR propose de faire un gouter où les familles emmèneraient un dessert, Mr GUILARD explique qu'avec toutes les mesures d'hygiène qui nous incombent la confection des gâteaux par les familles n'est malheureusement pas possible. Nous allons donc travailler sur une possible « fête de la maison de retraite ».

- Les repas à tables sont trop longs sur Magneville et trop court sur St Sauveur le Vicomte.

Mr GUILARD explique que nous sommes tenus par des contraintes organisationnelles (Active, nursing.). Il faut réfléchir à une réorganisation en lien avec le personnel en tenant compte des moyens.

- L'amplitude entre le repas du soir et du midi est trop longue.

Nous connaissons ce problème mais nous essayons de faire au mieux. Nous allons réfléchir à une possible réorganisation.

Mr LACOLLEY demande si nous avons des régimes sur l'Ehpad, Mme LEGRAND lui répond que certains résidents ont des régimes mais qu'il y en a peu la priorité étant donné au plaisir de chacun de nos résidents.

- Les résidents demandent si des douches pourraient être prodiguées le soir ?

Mme LEGRAND répond que ce n'est pas possible le soir mais que c'est une pratique courante sur Magneville l'après-midi et qu'éventuellement cela pourrait se faire sur St Sauveur. Ceci dit ce n'est pas toujours facile à mettre en place avec les visites et les animations proposées.

- Les résidents regrettent les visites de médecins peu fréquentes et souvent trop rapides.

Mr GUILARD explique que se sont des médecins libéraux et que l'établissement n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les médecins intervenants à l'Ehpad. Malheureusement suite aux problèmes de densité médicale, un simple rendez-vous est compliqué à obtenir auprès de nos médecins. Le problème sera tout de même évoqué auprès du Docteur NAGAWA, médecin coordonnateur de l'Ehpad qui transmettra à ses collègues.

Mr LACOLLEY déplore les ordonnances « à la chaine » car le résident paye sa consultation au même titre que les autres patients.

- Les résidents souhaiteraient un endroit de recueil lors d'un décès.

Sur le site de Magneville une chapelle est présente mais effectivement sur St Sauveur nous n'avons pas de lieu de recueil. Mr GUILARD propose qu'on en reparle une fois les travaux effectués sur les deux sites.

- Les résidents se plaignent des vêtements égarés.

Mr GUILARD reprécise que le linge va être confié à l'extérieur dans les prochains mois, nous cherchons le prestataire le plus à même de nous garantir la traçabilité du linge et ainsi avoir un suivi étape par étape et limité au maximum la perte du linge.

- Serait-il possible d'entretenir plus régulièrement les fauteuils roulants et les déambulateurs ?

Mr GUILARD explique que Mr ANJOT est seul pour les deux sites ce qui n'est pas évident et le cout serait trop important pour faire intervenir un ergothérapeute. Mr GUILARD précise que les fauteuils électriques ne font pas partis de la dotation globale de l'EHPAD.

- Serait-il possible d'avoir des volets dans les chambres des anciens bâtiments ?

Mr GUILARD va regarder s'il est possible de les rajouter dans l'investissement.

- Questions diverses

Mme QUINET évoque ses difficultés pour sortir son époux à l'extérieur car le personnel ne semble pas assurer hors de l'établissement.

Mr GUILARD va se renseigner auprès des assurances.

Mme QUINET insiste sur le fait que c'est un vrai sujet problématique lors de la sortie des résidents.

Mr GUILARD en est bien conscient mais lorsque que les équipes ont besoin d'aide matérielle pour lever les résidents il est compliqué de leur demander de s'en passer pour des transferts et qu'une réponse ne peut pas se faire de manière générale mais au cas par cas (véhicule adapté ou non, grabatisation du résident...)

Mme LEGRAND précise également que les soignants monopolisés lors d'un transfert ne sont pas présent auprès des autres résidents.

Mr GUILARD propose que lorsque la voiture personnelle n'est pas adaptée pour la sortie alors peut-être serait-il envisageable de prêter un véhicule de l'Ehpad en contre parti d'un dédommagement pour le carburant. Mais faut-il encore voir si cela serait possible avec les assurances. Cela demande un travail d'organisation et une convention avec les assurances.

Mme LAVALLEE rappelle que CAP COTENTIN met à disposition un véhicule PMR (personne à mobilité réduite) en commandant à l'avance et que c'est peut-être une piste à envisager.

Mme QUINET regrette que les soignants n'aient pas assez de temps, les résidents acquiescent.

Mr GUILARD partage cet avis mais l'établissement ne pourra pas faire mieux financièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.